

Conducteur d'engins de grands terrassements

RNCP42764 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	230u
Formacode(s)	22002, 22022, 22801, 12237, 31717
Code(s) ROME	F1302
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	12/10/2031

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION · SIRET : 11000007200014

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le conducteur d'engins de grands terrassements est un professionnel qualifié chargé de la conduite, du transfert et de l'entretien courant de machines spécialisées telles que les boteurs, pelles hydrauliques, tombereaux articulés ou compacteurs. Il intervient principalement dans les secteurs des travaux publics, du génie civil, de la construction routière et de l'exploitation de carrières, sur des chantiers de moyenne à grande envergure.

ACTIVITÉS VISÉES

Le conducteur d'engins de grands terrassements exerce ses missions sous la supervision du chef de chantier ou du chef d'échelon. Il est chargé de réaliser divers travaux de terrassement, tels que le décapage de la terre végétale, les déblais et remblais avec transport de matériaux, le compactage, ainsi que la mise en forme de plateformes, talus ou aménagements paysagers. Il intervient sur des projets variés : aménagement de zones d'activités, construction d'infrastructures de moyennes ou grandes envergures (aéroport, voie LGV, autoroutes, génie écologique, etc.) ou encore des travaux préparatoires pour des ouvrages de génie civil.

Son rôle est essentiel à la qualité des infrastructures urbaines et rurales, s'inscrivant dans une logique de service public et contribuant à l'amélioration du cadre de vie des usagers.

Bien qu'il travaille seul sur son engin, il collabore étroitement avec une équipe composée d'ouvriers au sol, de topographes, de laborantins et de personnel d'encadrement. Polyvalent, il peut piloter différents types d'engins à condition de posséder les autorisations de conduite requises délivrées par son employeur. Il maîtrise les équipements spécifiques (godets inclinables, BRH, flèches à volée variable, lame Tilt, scarificateur, ripeur, etc.) ainsi que les technologies d'aide à la conduite, telles que le guidage laser ou GPS 2D/3D. Il organise les zones de manœuvre, veille à la sécurité des personnes et prend en compte les contraintes liées aux sols, aux ouvrages existants et aux conditions météorologiques. Responsable du bon fonctionnement de son engin, il réalise les contrôles quotidiens et assure la maintenance de premier niveau conformément aux consignes du constructeur et de l'entreprise. Il peut également être amené à déplacer son engin sur la voie publique, dans le respect du Code de la route.

Son activité est soumise aux conditions climatiques et aux impératifs du chantier, ce qui peut entraîner des ajustements d'horaires et des déplacements. Il applique rigoureusement les règles de sécurité, tant collective qu'individuelle, conformément au plan de prévention, et dispose des habilitations nécessaires (AIPR, habilitation électrique BF/HF). Engagé dans une démarche de développement durable, il adopte des pratiques responsables : écoconduite, utilisation de matériaux recyclés ou à faible empreinte carbone, réduction des impacts sur les écosystèmes. Il sensibilise ses collègues à ces enjeux et participe activement à la protection de l'environnement. Enfin, il prend en compte les situations de handicap, qu'elles concernent ses collègues, les interlocuteurs extérieurs

ou les usagers des infrastructures. Cette attention portée à l'inclusion renforce la qualité du travail collectif et les relations avec le public.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Conduire un compacteur lors de chantiers de terrassement (Cat D)

- Déplacer un compacteur sur un chantier de terrassement hors production.
- Réaliser le compactage de matériaux sur un chantier de terrassement.

Conduire un tombereau automoteur articulé lors de chantiers de terrassement (Cat E)

- Réaliser les opérations connexes liées à la conduite d'engins de production sur un chantier de terrassement.
- Déplacer un tombereau sur un chantier de terrassement hors production.
- Réaliser un cycle de production au moyen d'un tombereau automoteur sur un chantier de terrassement.

Conduire une pelle hydraulique de production sur chenilles lors de chantiers de terrassement (Cat B1 sup 6t)

- Réaliser les opérations connexes liées à la conduite d'engins de production sur un chantier de terrassement.
- Déplacer une pelle hydraulique sur chenilles et manutentionner des charges sur un chantier de terrassement.
- Réaliser un terrassement et charger les unités de transports au moyen d'une pelle hydraulique sur chenilles.

Conduire un buteur lors de chantiers de terrassement (Cat C2)

- Réaliser les opérations connexes liées à la conduite d'engins de production sur un chantier de terrassement.
- Déplacer un buteur sur un chantier de terrassement hors production.
- Réaliser les opérations de terrassements, de remblaiements, de réglages au moyen d'un buteur.

Blocs de compétences

RNCP42764BC01 — Conduire un compacteur lors de chantiers de terrassement (Cat D)

LISTE DE COMPÉTENCES

- Déplacer un compacteur sur un chantier de terrassement hors production.
- Réaliser le compactage de matériaux sur un chantier de terrassement.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 00 h 30 min

La mise en situation professionnelle consiste à réaliser différentes opérations liées à la production d'un chantier d'infrastructures de grand terrassement. Pour l'activité de l'emploi, un espace de travail est préparé répondant aux exigences de l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

À partir de consignes écrites ou orales, d'un dossier de plans, des matériels, les matériaux mis à disposition, le candidat effectue le travail demandé :

Conduire d'un compacteur classé dans la catégorie "D" de R482B.

Réaliser la prise et fin de poste,

Réaliser le compactage de matériaux.

Questionnement à partir de production(s) : 00 h 15 min

La production réalisée par le candidat en amont de la session de certification permet au jury, lors du questionnement, d'évaluer les critères non observables lors des mises en situation professionnelles. La production est réalisée à partir de travaux mis en œuvre en formation ou en entreprise, en s'appuyant sur les règles spécifiques à chaque compétence évaluée.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 00 h 45 min

RNCP42764BC02 — Conduire un tombereau automoteur articulé lors de chantiers de terrassement (Cat E)

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser les opérations connexes liées à la conduite d'engins de production sur un chantier de terrassement.
- Déplacer un tombereau sur un chantier de terrassement hors production.
- Réaliser un cycle de production au moyen d'un tombereau automoteur sur un chantier de terrassement.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 00 h 45 min

La mise en situation professionnelle consiste à réaliser différentes opérations liées à la production d'un chantier d'infrastructures de grand terrassement. Pour l'activité de l'emploi, un espace de travail est préparé répondant aux exigences de l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

À partir de consignes écrites ou orales, d'un dossier de plans, des matériels, les matériaux mis à disposition, le

candidat effectue le travail demandé :

Conduite d'un tombereau automoteur articulé classé dans la catégorie "E" de R482B.

Réaliser la prise et fin de poste,

Réaliser un cycle de production.

Questionnement à partir de production(s) : 00 h 15 min

La production réalisée par le candidat en amont de la session de certification permet au jury lors du questionnement, d'évaluer les critères non observables lors des mises en situation professionnelles. La production est réalisée à partir de travaux mis en œuvre en formation ou en entreprise, en s'appuyant sur les règles spécifiques à chaque compétence évaluée.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 01 h 00 min

RNCP42764BC03 — Conduire une pelle hydraulique de production sur chenilles lors de chantiers de terrassement (Cat B1 sup 6t)

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser les opérations connexes liées à la conduite d'engins de production sur un chantier de terrassement.
- Déplacer une pelle hydraulique sur chenilles et manutentionner des charges sur un chantier de terrassement.
- Réaliser un terrassement et charger les unités de transports au moyen d'une pelle hydraulique sur chenilles.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 01 h 00 min

La mise en situation professionnelle consiste à réaliser différentes opérations liées à la production d'un chantier d'infrastructures de grand terrassement. Pour l'activité de l'emploi, un espace de travail est préparé répondant aux exigences de l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

À partir de consignes écrites ou orales, d'un dossier de plans, des matériels, les matériaux mis à disposition, le candidat effectue le travail demandé :

Conduite de la pelle de production classée dans la catégorie "B1" de R482B.

Réaliser la prise et fin de poste,

Manutentionner des charges,

Réaliser un terrassement,

Charger les unités de transports.

Questionnement à partir de production(s) : 00 h 15 min

La production réalisée par le candidat en amont de la session de certification permet au jury, lors du questionnement, d'évaluer les critères non observables lors des mises en situation professionnelles. La production est réalisée à partir de travaux mis en œuvre en formation ou en entreprise, en s'appuyant sur les règles spécifiques à chaque compétence évaluée.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 01 h 15 min

RNCP42764BC04 — Conduire un bouteur lors de chantiers de terrassement (Cat C2)

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser les opérations connexes liées à la conduite d'engins de production sur un chantier de terrassement.
- Déplacer un bouteur sur un chantier de terrassement hors production.
- Réaliser les opérations de terrassements, de remblaiements, de réglages au moyen d'un bouteur.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 01 h 00 min

La mise en situation professionnelle consiste à réaliser différentes opérations liées à la production d'un chantier d'infrastructures de grand terrassement. Pour l'activité de l'emploi, un espace de travail est préparé répondant aux exigences de l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

À partir de consignes écrites ou orales, d'un dossier de plans, des matériels, les matériaux mis à disposition, le candidat effectue le travail demandé :

Conduire un bouteur classé dans la catégorie "C2" de R482B.

Réaliser la prise et fin de poste,

Réaliser les opérations de terrassements, de remblaiements et de réglages.

Questionnement à partir de production(s) : 00 h 15 min

La production réalisée par le candidat en amont de la session de certification permet au jury, lors du questionnement, d'évaluer les critères non observables lors des mises en situation professionnelles. La production est réalisée à partir de travaux mis en œuvre en formation ou en entreprise, en s'appuyant sur les règles spécifiques à chaque

compétence évaluée.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 01 h 15 min

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- La construction de routes, d'autoroutes et de lignes ferroviaires à grandes vitesses,
- La construction de barrages,
- La construction de canaux (irrigation, voies navigables),
- La construction de plateformes industrielles.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Conducteur d'engins de la catégorie « B1 » de la recommandation CACES®. R.482B (pelle hydraulique sur chenilles),
- Conducteur d'engins de la catégorie « C2 » de la recommandation CACES®. R.482B (buteur ou bulldozer),
- Conducteur d'engins de la catégorie « E » de la recommandation CACES®. R.482B (tombereau automoteur articulé),
- Conducteur d'engins de la catégorie « D » de la recommandation CACES®. R.482B (compacteur).

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Conduite d'engins :

Article R4323-55 du code du travail :

Article R4323-56 du code du travail :

Article R4323-57 du code du travail :

Arrêté du 2 décembre 1998 relatif à la formation à la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de levage de charges ou de personnes.

Décret du 18 avril 2025 relatif au suivi individuel de l'état de santé des travailleurs ainsi qu'à l'autorisation de conduite et aux habilitations à effectuer certaines opérations prévues aux articles R. 4323-56 et R. 4544-9 du Code du travail.

Arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution relatifs à l'Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) niveau opérateur.

Arrêté du 23 février 2012 , modifié par l'arrêté du 20 avril 2015, définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante.

Décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage : il impose à l'employeur, dans certaines situations et selon les cas, de former ses salariés et de les habilitier.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Intensité d'embauche, Conditions de travail contraignantes
Salaire médian (mensuel)	2 000 €
Familles professionnelles (FAP)	B5X40 — Conducteurs d'engins du bâtiment et des travaux publics · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	6 163
Jugés difficiles à recruter	58 %
Emplois saisonniers	13 %
Familles professionnelles (FAP)	B5X40 — Conducteurs d'engins du bâtiment et des travaux publics

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	12/10/2031
-------------------------------------	------------

Date de dernière délivrance possible	12/10/2032
--------------------------------------	------------

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2024	31	0	100 %	41 %
2023	16	0	100 %	68 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP35827

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP35827

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/42764/>